

Concours externe d'Assistant Socio Educatif Session 2020

OBJET : Procès-verbal de la réunion d'admission du 18 décembre 2020 - Extraits

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19, le jury d'admissibilité a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14. La visioconférence s'est déroulée via l'application Lifesize. Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

Etaient physiquement présents, dans une salle du CIG spécifiquement dédiée, afin de garantir la confidentialité des débats. :

Arsène BOLOUVI, président du jury, attaché territorial principal au département de Seine-Saint-Denis et pour l'administration :
Martine BARBEROUX, Directrice des concours,
Isabelle BRUCKER-GOMIS, Chef du service opérationnel,
Auriane MOIGNOUX, Cadre pédagogique

Arsène BOLOUVI atteste du bon déroulement des opérations.

Assistaient à la réunion à distance :

Collège des fonctionnaires territoriaux

Pascal FABBRI, attaché territorial au département du Val-de-Marne
Christel GANE, membre du jury, attachée territoriale au département du Val-de-Marne
Laurence GUILLOT, représentante du personnel de catégorie « A » à la CAP
Azzouz HOUAMED, attaché territorial principal au département du Val-de-Marne
Véronique MESUREUX, représentante du CNFPT
Ludovic VIGNACOURT, attaché territorial à Pantin

Collège des personnalités qualifiées

Taoufik ADOHANE, psychologue hors classe à Saint-Denis
Magalie FOUET, responsable du pôle RSA à Pantin
Malika KEMACHE, suppléante du président du jury, directrice du pôle santé et maintien à domicile à Pavillons-sous-Bois
Sophie NIELLINI, intervenante sociale préfecture de police de Paris
Odile PEIGER, directrice d'un établissement sanitaire et social à Aulnay-sous-Bois

Collège des élus locaux

Christophe BERNIER, adjoint au maire de Gennevilliers
Françoise BITATSI-TRACHET, conseillère municipale de Livry-Gargan
Bernadette BLONDEL, conseillère municipale déléguée de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Christophe CARRERE, membre du jury, conseiller municipal de Crosne
Denis GABRIEL, adjoint au maire de Rueil-Malmaison
Myriam MARTEL, conseillère municipale déléguée de Breuil-le-Vert.

OBSERVATIONS :

Le Jury légalement désigné par l'arrêté n° 2020 – 173 du 16 septembre 2020, s'est réuni ce jour afin de procéder, en application de la réglementation en vigueur, à l'examen des mérites de l'ensemble des candidats de la session 2020 du concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury décide de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes.

Sollicité par le Président, chaque membre du jury s'est exprimé sur le niveau des candidats pour les deux spécialités.

Le Président du jury aborde ensuite la question des seuils d'admission en rappelant que le nombre de candidats admis dans chaque spécialité ne peut être supérieur au nombre de postes ouverts. Suite à la présentation des différentes hypothèses, il demande à chacun de s'exprimer. Puis individuellement, les membres du jury font part de leur souhait.

Pour la spécialité ES, les jurys ont opté à l'unanimité pour un le seuil de 11,67 sur 20

Pour la spécialité CESF, les jurys ont opté à l'unanimité pour un le seuil de 15,17 sur 20

Par conséquent, les listes ci-jointes des candidats admis sont donc arrêtées comme suit :

Spécialité ES : 120 admis avec une barre d'admission fixée à **11,67** sur 20

Spécialité CESF : 10 admis avec une barre d'admission fixée à **15,17** sur 20


Le jury tient à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission. Il remercie les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation de l'ensemble de cette opération qui a permis aux candidats de passer leur épreuve dans de bonnes conditions malgré la situation exceptionnelle.

Fait à Pantin, le 18 décembre 2020

Le Président du jury,

Arsène BOLOUVI



Représentants de l'administration	
Martine BARBEROUX	
Isabelle BRUCKER-GOMIS	
Auriane MOIGNOUX	